



FAIRE GRÈVE

le guide des salarié.e.s du privé

un syndicat
a déposé un avis
de grève au plan
national ou au
niveau de ma
branche
professionnelle.

NON

OUI

Un syndicat ou un
groupe de salarié.e.s
ont déposé un avis
de grève dans mon
entreprise.

NON

OUI

Pour le 5 décembre,
suivez les flèches jaunes.

Pour rappel, il n'y a pas
de délai minimum
obligatoire pour prévenir
de l'intention de se mettre
en grève.

**Le rassemblement est
prévu à Poitiers à 14h
à la Porte de Paris.**

Pas besoin d'avis
de grève à l'employeur.

JE FAIS GRÈVE !

Avec au moins un autre salarié, je signe ou fais signer et
envoie un courrier à la direction de l'entreprise afin de lister
les revendications professionnelles associées au mouvement.